Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

# EXTRAIT

# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)**

| | |
|---|---|
| **Nombre de Conseillers :** | |
| en exercice | 27 |
| Présents : | 20 |
| Votants : | 24 |

**OBJET :**

**N°DCM2024-79**

**C.C.P.R. : Avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de reconstruction du groupe scolaire de Toisinges**

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le : 19/12/24

Publié le : 19/12/24

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE DE ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

L'an deux mille vingt-quatre -----
le douze décembre à dix-huit heure trente minutes le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2024

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Jean-Claude BESSON, François GONON, Anne-Dominique VAUDEY, Stéphanie CONTAT.

ABSENTS : Valérie CHAUVIGNÉ, Alexandre PESSEY-GIROD, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Valentin VAUDEY est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Daniel BUFFLIER informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la reconstruction du Groupe Scolaire de Toisinges et suivant la délibération N°DCM2023-86 du 19 Décembre 2023, la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) et la Commune de Saint-Pierre-en-Faucigny ont signé une convention de désignation de représentation des maîtrises d'Ouvrage. Conformément à l'article 7.3 de celle-ci qui prévoit la révision de la répartition des coûts de financement entre Maîtrises d'Ouvrage à l'issue de la phase APD pour calculer les appels de fonds ultérieurs, il est proposé au Conseil Communautaire du 03/12/2024 d'approuver le projet d'avenant n°1 dont répartition des coûts de financement est arrêtée comme suit :

- Part de la CCPR : 34.39%
- Part de la Commune : 65.61%

La situation sera revue par avenant à l'issue de la mission AOR, comme le prévoit la convention initiale.

Vu le CGCT ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve la convention de désignation de représentation des maîtrises d'ouvrages entre la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny et la C.C.P.R. et relative aux travaux de reconstruction du groupe scolaire de Toisinges, jointe à la présente délibération ;

- Autorise le Maire à la signer et à procéder à toutes formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Valentin VAUDEY

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)